



# Association des Grandes-Orgues de Saint-Louis en L'île



*L'association, d'intérêt général, régie par la loi de 1901, ne reçoit aucune subvention. Votre adhésion permettra de poursuivre l'organisation de concerts, dont les recettes ne sont pas suffisantes.*

## Bulletin d'adhésion 2025

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal et localité : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Cotisation : \_\_\_\_\_ €

Tarifs adhésions :

- Etudiant-membre actif (à partir de 10 €)
- Membre actif (à partir de 20 €)
- Membre donateur (à partir de 50 €)
- Membre bienfaiteur (à partir de 100 €).

Mode de règlement (\*):

- Par chèque (à l'ordre de l'Association des Grandes-Orgues de Saint-Louis en l'île)
- Par carte bancaire sur le site Hello Asso (bulletin à remplir sur le site) :  
<https://www.helloasso.com/associations/association-des-grandes-orgues-de-saint-louis-en-l-ile/>

(\*): *Un reçu fiscal vous sera envoyé au cours du premier trimestre de l'année suivante.*

Je souhaite que les documents diffusés par l'Association me soient transmis :

- Par mail
- Par courrier

**Bulletin à retourner à l'adresse suivante :**

**Association des Grandes-Orgues de Saint-Louis en l'île  
3 rue Poullétier, 75004 Paris**

**ou par mail : [grandesorgues.saintlouisenlile@gmail.com](mailto:grandesorgues.saintlouisenlile@gmail.com)**

*Retrouvez-nous sur Facebook « [OrgueaSaintLouisenlile](#) »  
et sur notre site : <https://sites.google.com/site/orguesdesaintlouisenlile/>*